

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024 (29 CFR 1910.1200) et Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés

FDS n° : F-60039

HF Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 02-oct.-2018

Date de révision 07-août-2026

Numéro de révision 3

1. Identification**Identificateur de produit****Nom du produit**

HF Encre aqueuse pour Xerox® Baltoro™ HF InkJet Press

N° de pièce 008R13257

Autres moyens d'identification

Couleur	Cyan
Substance/mélange pur	Mélange
Synonymes	Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée	Imprimante à jet d'encre, À usage professionnel seulement
-------------------------	---

Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible.
----------------------------	---------------------------------

Données du fournisseur de la fiche de sécurité**Adresse du fournisseur**

Xerox Corporation
800 Phillips Rd
Webster, NY 14580

Xerox Canada Ltd
2 Sheppard Ave. East, Suite 1200
Toronto, Ontario M2N 5Y7

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone du fournisseur 1-800-275-9376 (U.S. & Canada)
initial

Numéro d'appel d'urgence	Informations sureté (800)275-9376 Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300
--------------------------	--

Adresse de courriel	askxerox@xerox.com
---------------------	--------------------

Pour le document le plus récent	https://safety sheets.business.xerox.com
---------------------------------	---

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024, ni par la Loi sur les produits dangereux (LRC) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés.

Éléments d'étiquetage

Non classé

Mentions de danger

Aucune mention de danger n'est requise.

Autres renseignements

Contient un ou des biocides.

Note spéciale

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SGH Classification
Eau	7732-18-5	50-60	-
Propylène glycol	57-55-6	15-35	-
1,2-Hexanediol	6920-22-5	<10	Eye Irrit. 2 (H319)
Pigment cyan	147-14-8	1-5	--
Methacrylate resin	Secret commercial	<2	--
Triéthanolamine	102-71-6	<1	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	<0.03	Acute Tox. 2/inhal.(ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) (H330) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) (H317) Aquatic Acute 1 (M = 1) (H400) Aquatic Chronic 1 (M = 1) (H410)

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	À usage externe seulement. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.
Effets d'une exposition	Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie, si nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

Références à d'autres sections Consulter la section 8 pour plus de renseignements
Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist	-	TWA: 1 mg/m ³ ; Cu dust and mist IDLH: 100 mg/m ³ Cu dust and mist
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m ³	-	-

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Propylène glycol	-	-	TWA: 10 mg/m ³ ; aerosol only TWA: 50 ppm; aerosol and vapor TWA: 155 mg/m ³ ; aerosol and vapor	-
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m ³ ;	TWA: 5 mg/m ³ ;	TWA: 0.5 ppm; TWA: 3.1 mg/m ³ ;	TWAEV: 5 mg/m ³ ;

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad or	Nouvelle-Écosse
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m ³ ; dust and mist	TWA: 1 mg/m ³ ; dust and mist	TWA: 1 mg/m ³ ; dust and mist	TWA: 1 mg/m ³ ; dust and mist
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m ³ ;	TWA: 5 mg/m ³ ;	TWA: 5 mg/m ³ ;	TWA: 5 mg/m ³ ;

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Pigment cyan		TWA: 1 mg/m ³ ; dust and mist		
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m ³ ; STEL: 10 mg/m ³ ;	TWA: 5 mg/m ³ ;	TWA: 5 mg/m ³ ; STEL: 10 mg/m ³ ;	

Limites d'exposition professionnelle biologique

Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il existe un risque d'éclaboussures : Lunettes de sécurité.

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Risques thermiques Aucun dans des conditions normales de traitement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque
État physique	Liquide
Couleur	Cyan
Odeur (y compris le seuil olfactif)	Faible

Seuil olfactif

Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Non applicable	Aucun connu
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)	Non applicable	Aucun connu
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Ininflammable	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Ininflammable	
Point d'éclair	> 100 °C / 212 °F	Aucun connu
Température d'auto-inflammation	Non applicable	Aucun connu
Température de décomposition	Non applicable	Aucun connu
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
pH	7 - 9.5	Aucun connu
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Non applicable	Aucun connu
Viscosité dynamique	Non applicable	Aucun connu
Solubilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Dispersible	Aucun connu
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non applicable	Aucun connu
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)	Non applicable	Aucun connu
Taux d'évaporation	Non applicable	Aucun connu
Densité et/ou densité relative	Non applicable	Aucun connu
Masse volumique apparente	Non applicable	
Masse volumique du liquide	Non applicable	
Densité de vapeur relative	Non applicable	Aucun connu
Caractéristiques des particules		Aucun connu
Dimension de particules	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	
<u>Autres renseignements</u>		
Teneur en COV	Aucun	
Point de ramollissement	Non applicable	
<u>Informations concernant les classes de danger physique</u>		
Propriétés explosives	Non applicable	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière directe du soleil.
Matières incompatibles	Alcali. Métaux. Agent oxydant. Peroxydes.
Produits de décomposition	Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote.

dangereux

11. Données toxicologiques

Note : Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux	Peut causer une irritation.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation.
Ingestion	Pas une voie d'exposition prévue.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Propylène glycol	= 20 g/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	-
Pigment cyan	> 6400 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-
Triéthanolamine	= 4190 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit) 16 mL/kg (Rat)	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	= 1020 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non mutagène selon le test d'Ames.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
--------------	-------	------	-----	------

Triéthanolamine	-	Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains	-	-
-----------------	---	--	---	---

Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.
STOT - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres effets nocifs	Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité aquatique

Toxicité sur le milieu aquatique - chronique D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Propylène glycol	EC50: =19000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =51600mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 41 - 47mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =51400mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =710mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Triéthanolamine	EC50: =216mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =169mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 10600 - 13000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 450 - 1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-

Écotoxicité terrestre Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradation Ne se biodégrade pas facilement.

Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
Propylène glycol	-1.07	1	-
1,2-Hexanediol	0.58	-	-
Pigment cyan	6.6	11	-
Triéthanolamine	-2.53	3.9	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	0.99	-	-

Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce mélange ne contient aucune substance qui a des propriétés perturbatrices du système endocrinien par rapport aux organismes non ciblés.

13. Données sur l'élimination**Méthodes d'élimination****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale.

Emballage contaminé

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

Californie - Informations sur les déchets

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Autres renseignements

Ne pas verser le produit dans les égouts ; ne pas rincer le récipient avant de le jeter.
 Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.

14. Informations relatives au transport**Note :**

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

DOT

Non réglementé

IATA

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

15. Informations sur la réglementation**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

d'environnement**Règlements internationaux**

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA Listed / Active or Exempt.

Nom chimique	No. CAS	État de la liste d'inventaire	Désignation de l'activité commerciale
Eau	7732-18-5	Présent	Active
Propylène glycol	57-55-6	Présent	Active
1,2-Hexanediol	6920-22-5	Présent	Active
Pigment cyan	147-14-8	Présent	Active
Methacrylate resin	-	-	Inconnu *
Triéthanolamine	102-71-6	Présent	Active
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	Présent	Active

*Contacter le fournisseur pour plus de détails. Une ou plusieurs substances de ce produit ne sont pas répertoriées dans l'inventaire TSCA des États-Unis, dans l'inventaire confidentiel TSCA des États-Unis ou sont par ailleurs exemptées des obligations d'inscription à l'inventaire.

LIS/LES	Est conforme à (aux).
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux).
ENCS	Est conforme à (aux).
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AIIC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
NZIoC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
TCSI	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AIIC - Inventaire australien des substances chimiques industriels
NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Pigment cyan	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Pigment cyan	-	X	-	-

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Bien que ce produit contienne des substances incluses dans certaines réglementations américaines sur le droit à l'information, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne présente aucun danger particulier.

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau	-	-	X
Propylène glycol	X	-	X
Pigment cyan	X	-	X
Triéthanolamine	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 0 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit

Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis

TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date de révision

07-août-2026

Note de révision

Sections de la FS mises à jour. 2.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique